



Projet artistique et culturel global 2011-2013 « Un auteur à la bibliothèque »

Partenariat

- Académie de La Réunion
- Direction des affaires culturelles océan Indien
- Communauté intercommunale du Nord de La Réunion (CINOR)
- Médiathèques et bibliothèques de la CINOR

Objectifs

L'opération « Un auteur à la bibliothèque » a pour vocation de :

- prévenir l'illettrisme en donnant le goût et le plaisir de la lecture aux élèves du 1^{er} degré,
- faciliter l'échange entre les classes du 1^{er} degré et les auteurs par une découverte de la littérature jeunesse d'ici et d'ailleurs,
- réunir autour d'un dispositif commun les différents acteurs de la lecture que représentent les enseignants et les bibliothécaires,
- multiplier les échanges entre l'éducation nationale et le réseau de lecture publique afin de développer les habitudes de fréquentation de la bibliothèque et de permettre à l'élève d'être un lecteur en dehors du temps scolaire,
- découvrir en groupe une même œuvre et en discuter afin de préparer une rencontre avec l'auteur.

Financement du projet

- La CINOR aura à sa charge l'achat des livres et la participation à l'invitation d'auteurs extérieurs.
- L'Académie de La Réunion aura à sa charge les interventions des auteurs lors de la rencontre avec les classes selon la Charte des écrivains et dans le cadre de sa politique artistique et culturelle. Un co-financement est prévu avec la CINOR pour l'année 2012/2013, et souhaitable avec les communes où sont établies les circonscriptions participantes.
- Les associations du monde du livre et de la lecture seront sollicitées pour servir d'interface avec les auteurs : diffusion de l'information, rémunération des auteurs selon la charte des écrivains, venue d'auteurs extérieurs.

Estimation du budget

Le budget sera estimé en fonction du nombre de classes participantes, de bibliothèques et d'auteurs impliqués. Deux rencontres avec l'auteur (soit deux classes) se basent sur la Charte des écrivains soit 270 € bruts par demi-journée.

Calendrier des opérations

1 - Inscription des projets dans le volet culturel du projet d'école auprès des directeurs d'école selon le calendrier académique.

2 - Suite au récapitulatif financier fourni par le Rectorat, la DAC OI et la CINOR verseront leur part financière respective.

Fonctionnement

Une liste d'auteurs de La Réunion, de l'océan Indien ou de métropole, dont le nombre est à déterminer, sera établie en vue de rencontres avec les classes des écoles situées sur le territoire de la Cinor. Les œuvres et les auteurs seront sélectionnés par un comité de lecture constitué de représentants des différents partenaires, d'enseignants du 1^{er} degré et de bibliothécaires travaillant dans la communauté de communes.

La CINOR et le réseau de lecture publique s'engagent à acheter des séries en nombre suffisant (3 à 4 romans ou albums par auteur) afin de faciliter la lecture des classes. Ces malles de livres seront mises à la disposition des élèves par les bibliothèques de la CINOR. Chaque élève pourra lire les romans et/ou albums proposés. Elles resteront la propriété de la CINOR et seront intégrées dans les collections de ses bibliothèques à la fin de l'opération. Doivent être déterminés le nombre de livres ou d'albums à acheter pour une classe participante.

Chaque classe volontaire devra s'inscrire dans le volet culturel du projet d'école pour bénéficier d'une rencontre d'un des auteurs de littérature jeunesse. Son inscription sera validée par le comité de pilotage.

Pour l'année scolaire 2011/2012, l'Académie proposera 30 rencontres (soit 30 classes) avec plusieurs auteurs jeunesse, rencontres qui auront lieu tout au long de l'année scolaire et au mois de mai, dans le cadre de la manifestation nationale « A vous de lire ! ». L'année scolaire 2012/2013, il sera proposé 60 rencontres (soit 60 classes) avec de nouveaux auteurs. Les interventions des auteurs lors de la rencontre avec les classes seront prises en charge selon la Charte des écrivains par l'Académie de La Réunion dans le cadre de sa politique artistique et culturelle, La DAC OI soutiendra financièrement le projet dans le cadre des contrats territoire/ lecture. Des associations du monde du livre et de la lecture seront sollicitées pour servir d'interface avec les auteurs : diffusion de l'information, rémunération des auteurs selon la charte des écrivains, venue d'auteurs extérieurs.

Des échanges entre les enseignants et leurs classes et les bibliothécaires auront lieu, à la bibliothèque et/ou en classe. Des discussions autour du livre ou toute autre pratique pédagogique permettront à l'élève de découvrir l'univers du livre et de prendre goût à la lecture.

La lecture des livres de l'auteur (un ou plusieurs) par les élèves sera couronnée par une rencontre avec l'auteur. Cette rencontre avec la création aura lieu en bibliothèque ou à l'école, selon les moyens de transport mis à disposition par la commune. L'échange autour des livres jeunesse lus par les élèves sera réalisé autant que possible dans les bibliothèques de proximité participant au projet, et à défaut, dans les salles de classes, où le personnel de la bibliothèque de proximité pourra intervenir.

Plusieurs rencontres tout au long de l'année, voire sur deux années, permettront ainsi le réinvestissement des livres. Les sélections seront reconduites alors tous les deux ans, le choix des livres permettant aux élèves de découvrir plusieurs auteurs en deux ans.